

résultats considérables et avantageux, surtout si les sociétés veulent donner leur coopération.

Que chaque société destine un quart, un tiers ou son allocation, à l'importation de ces animaux, durant plusieurs années, vous enrichissez chaque comté en permettant à tous les cultivateurs, d'augmenter la valeur des animaux de la ferme, et de développer la cause la plus certaine d'un grand progrès et d'une grande richesse.

Un bien immense est accompli de suite, partout, sans efforts, et qui dev. s'étendre à toutes les branches de l'agriculture.

La Chambre, en se chargeant de voir à l'achat et au transport des animaux, fait disparaître la plus grande difficulté, et permet à chaque comté d'utiliser son appropriation, sans avoir à compter avec les agences et troubles de toutes sortes.

La Chambre peut à bon droit compter sur l'assistance des personnes placées en Angleterre, à la tête des associations agricoles pour lui permettre d'obtenir les meilleures conditions ou les meilleurs renseignements.

Le Président de la Chambre d'Agriculture, L. V. SICOTTE.

Cette proposition prise en considération par les sociétés de comté produisit un magnifique résultat et sans un mal-entendu regrettable, nous aurions réalisé un des projets les mieux conçus pour doter notre agriculture de reproducteurs de choix de toutes les espèces.

#### Proposition de la Chambre d'Agriculture.

Il avait été compris d'abord que la chambre d'agriculture avancerait les fonds nécessaires aux sociétés à condition qu'elles rembourseraient la somme employée en trois paiements annuels égaux. Ainsi une société désirait importer des reproducteurs pour la valeur de \$600. Au mois de juillet elle recevait les animaux et \$200 étaient retenus sur l'octroi de 1862, plus tard \$400 auraient également été retenus sur les octrois de 1863 et 1864, et après trois années la société se serait trouvée quitte de toute redevance vis-à-vis de la Chambre d'Agriculture. Mais il est un fait constaté aujourd'hui et qui n'est pas assez connu c'est que les étalons donnent un nombre de saillies suffisantes pour rembourser l'argent qu'ils ont coûté, même à un prix minime pour chaque saillie. En sorte que réellement les sociétés n'auraient déboursé que le premier paiement. Les deux autres auraient certainement été rencontrés par le produit des sail-

lies. C'est ce qui est arrivé pour toutes les sociétés d'agriculture qui en ont fait l'expérience, et en particulier pour celle de Beauharnois. L'étalon Clyde importé dernièrement par cette société a donné 90 saillies ou \$360 pour l'année 1861, les saillies ont été portées à 100 pour l'année 1862. La troisième année l'étalon a donc été entièrement payé bien qu'il ait coûté la somme de \$1000. Nous avons dû faire ressortir ces avantages et ils ont été parfaitement compris, en sorte que là où les directeurs hésitaient encore la proposition a été accueillie avec enthousiasme. Un moment de réflexion, en effet, démontre que les animaux achetés par la Chambre d'Agriculture reviendraient nécessairement à un prix bien inférieur à tout animal acheté dans d'autres circonstances. Aujourd'hui qu'arrive-t-il dans le cas où une société ou un agriculteur désirent importer un étalon de choix. Il faut tout d'abord qu'un agent soit chargé de parcourir les écuries en renom pour choisir entre toutes un animal distingué. Après plusieurs jours employés à cette excursion, le choix fait, il faut conduire l'étalon au chemin de fer le plus voisin, puis au port d'embarquement. Là attendre le départ d'un bateau à vapeur pour le Canada. Construire à bord du vapeur une écurie temporaire bien rembourée pour que l'animal ne se blesse pas par le roulis du vaisseau. Pendant tout le trajet depuis l'écurie de l'éleveur jusqu'au débarcadère à Montréal, il faut que l'étalon soit accompagné par un homme soigneux et de confiance dont l'attention constante est nécessaire, surtout pendant les dix jours de traversée pendant lesquels les soins les plus délicats ne peuvent bien souvent empêcher la perte de l'animal importé. C'est ainsi que deux étalons importés par la société d'agriculture du comté d'Hochelaga ont succombé pendant la traversée, et la société a souffert par cet accident une perte de \$2800.

Nous avons eu occasion déjà de nous entretenir avec les directeurs de la compagnie de nos vapeurs transatlantiques de Montréal, au sujet d'une importation semblable à celle dont il est question et ces messieurs nous ont assuré qu'ils feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour en faciliter le succès. Ces messieurs nous ont dit qu'ils mettraient volontiers tout l'avant d'un vaisseau à la disposition de la Chambre dans ce but, ils s'abstiendraient pour ce voyage de prendre des passagers de 3e classe pour donner plus d'espace et de confort aux animaux importés. Il n'est pas douteux que dans ces